

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 51 (1922)
Heft: 3

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Neuchâtel. — Chez nos voisins du canton de Neuchâtel, la question de l'école normale pour la formation des instituteurs et des institutrices est, depuis longtemps, chaudement discutée. Ce canton possède quatre établissements qui préparent les candidats aux examens de capacité pour l'enseignement primaire, à savoir : Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Fleurier.

Dans sa grande majorité, le personnel enseignant réclame la fondation d'une école normale unique. Voici les propositions qui ont été formulées après de laborieuses discussions :

1. La préparation professionnelle actuelle du corps enseignant primaire étant insuffisante, il est nécessaire de procéder à une réorganisation prompte et complète de notre enseignement pédagogique.

2. Les études seront faites dans une école normale unique et obligatoire vraiment professionnelle, avec limitation du nombre des élèves aux besoins futurs de notre école neuchâteloise.

3. Les études tendront à une culture générale plus étendue et plus rationnelle surtout dans les domaines scientifique, philosophique et pédagogique.

4. L'institution du stage obligatoire doit faire suite à une préparation professionnelle normale et remplacera avantageusement la situation tout anarchique dans laquelle se trouvent actuellement les futurs candidats à l'enseignement primaire.

Un projet de loi sur cet objet fut présenté au Grand Conseil. Cette autorité le fit examiner par une commission spéciale, qui, après avoir entendu les directeurs des écoles normales et le représentant de la Société pédagogique neuchâteloise, proposa de renvoyer cette question épineuse à des temps meilleurs.

Dans l'ancien comté de Neuchâtel, le régionalisme est tenace. La Chaux-de-Fonds s'opposera toujours à la suppression ou à la réduction de son Ecole normale. « A plus d'une reprise, la commission scolaire a exprimé nettement son opinion, savoir : maintien des quatre écoles normales, création d'une quatrième année à La Chaux-de-Fonds et dans les localités qui le désireraient. La situation financière de l'Etat est trop défavorable pour qu'une solution coûteuse puisse être adoptée prochainement. » Voilà comment s'exprime à ce sujet le rapport que vient de publier la Direction de l'Ecole normale de La Chaux-de-Fonds.

Pour compléter la formation professionnelle des maîtres, les autorités pédagogiques neuchâteloises ont confiance dans le stage, qui serait obligatoire. Rappelons à ce propos que le canton de Fribourg a fait l'expérience du stage pendant un certain nombre d'années. Les résultats obtenus ne furent pas ceux que l'on attendait. En 1896, le stage fut avantageusement remplacé par l'adjonction

d'une quatrième année d'études à l'Ecole normale de Hauterive. Depuis ce moment, personne n'a jamais songé, chez nous, à rétablir le stage.

Ecole normale. — Mgr Justin Gumy est venu parler aux élèves et aux professeurs de l'Ecole normale de sa chère Mission des Iles Seychelles. Tous ont écouté avec une vive attention les détails qu'il nous a donnés sur le ministère pastoral dans ces lointaines contrées, les mœurs, les productions du pays, les écoles et de l'enseignement aussi. Une collecte s'en est suivie, qui a produit la somme de 230 fr.

Les instituteurs ou les classes qui voudraient joindre leur obole à celle de l'Ecole normale trouveront un accueil reconnaissant au couvent des Capucins, à Fribourg, où Mgr Gumy nous restera jusqu'en mai.

Fédération cantonale fribourgeoise des Maîtres de gymnastique. — A l'époque des bilans et des inventaires, il n'est pas superflu de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'activité et la vie de notre société en 1921 pour en tirer quelques conclusions pratiques.

I. Nous saluons d'abord avec la plus vive satisfaction la reconnaissance de l'existence de notre Fédération par la Direction de l'Instruction publique et le versement, à titre de subside extraordinaire de fondation, du montant de 500 fr. par le Haut Conseil d'Etat. Que nos autorités supérieures, si bien disposées à notre égard, reçoivent ici l'expression de notre plus vive gratitude.

II. La nomination de M. Séraphin Wicht aux fonctions d'Inspecteur cantonal de gymnastique, si bien accueillie du corps enseignant, est de bonne augure pour l'avenir. M. Wicht a, immédiatement, conquis par son tact, son savoir-faire et sa prudence, dans ses examens et ses visites, l'estime et la confiance des autorités communales et de nos populations.

III. L'effectif de notre Fédération, ayant malheureusement perdu quelques unités en 1921 — rentrées de cartes de cotisations impayées — se répartit actuellement comme suit : Sarine, 35 ; Broye, 34 ; Glâne, 21 ; Lac, 35 ; Gruyère, 19 ; Veveyse, 20 ; Singine, 4. Au total : 168 membres. Nous croyons savoir que cette diminution est le fait du mécontentement produit par l'envoi des « Monatsblätter », Revue mensuelle d'éducation physique. A l'origine, vu la modicité de ses ressources, la Fédération a payé 150 abonnements. Le nombre réel de ses sociétaires, de beaucoup plus élevé, n'a ainsi pas permis de fournir le journal à chacun, malgré son droit. Cette faute, inévitable au début et complètement indépendante de notre volonté, est actuellement réparée. Tous les membres de la Fédération recevront les « Monatsblätter » gratuitement ; le caissier a déjà payé pour abonnements et cotisations de 1922, la somme de 232 fr. 40.

IV. Le 2 juillet dernier eut lieu, à Fribourg, la réunion annuelle de la Société. Les comptes furent approuvés et l'ancien Comité reçut la confirmation de son mandat.

Nos amis de la Singine et du Lac étaient fort peu nombreux. Par suite d'un malentendu imprévu survenu dans la traduction des cartes de convocation, les sociétaires de langue allemande ne se trouvaient pas avisés. Avec tous nos regrets, nous leur donnons l'assurance que cet incident ne se renouvellera pas.

M. Helfer, instituteur à Fribourg, membre de la commission technique, nous a réservé une si agréable surprise que nous ne saurions la passer sous silence. A l'issue de l'assemblée, M. Helfer a fait la démonstration de quelques jeux fort intéressants.

V. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'en 1922 un cours de gymnastique sera donné par les soins de la Fédération. Les participants seront choisis de préférence parmi les membres de notre association. C'est une occasion très favorable pour nos jeunes maîtres de demander leur entrée dans notre corporation. Déjà initiés aux nouvelles méthodes de gymnastique, leur concours nous sera précieux et ils rendront, par leur influence, de grands services à la cause qui nous est chère.

Le Secrétaire-Caissier de la Fédération :

ANDRÉ PAULY, instituteur.

Bossonnens.

Notre carte murale du canton. — Dans sa session de mai 1918, le Grand Conseil allouait un crédit de 36,000 fr. pour l'élaboration et la distribution gratuite aux écoles d'une carte murale du canton de Fribourg. La carte de Stryjenski, au 50 ‰, dont nous usons encore, fut publiée en 1855 ; la petite, au 100 ‰, qui est celle qui se trouve dans toutes nos écoles, parut en 1860. Depuis, la technique de la cartographie a grandement progressé. En 1917, M. le professeur Michel, dont les travaux cartographiques sont connus et estimés de tous (carte du trafic de la Suisse, carte des industries de la Suisse), présenta à la Direction de l'Instruction publique, sur la question de la publication d'une nouvelle carte murale du canton, un rapport décisif. Par la bouche de M. Léon Genoud, Directeur du Musée industriel et président de la Commission du matériel scolaire, la commission nommée par le Grand Conseil pour l'étude de cet objet, se déclara unanime à recommander à la haute assemblée d'accorder le crédit demandé.

Mais la maison Kümmerly et Frey, à Berne, qui venait de se charger de la publication de trois nouvelles cartes murales (Bâle, Grisons, Soleure ; elle en avait édité douze précédemment), n'accepta de signer le contrat avec la Direction de l'Instruction publique que sous la condition d'avoir le temps nécessaire à l'exécution des précédents engagements ; ce qui lui fut accordé.

Voilà pourquoi, de 1918, nul n'a jusqu'ici entendu parler de notre carte fribourgeoise ; plusieurs, enclins au jugement téméraire, pensaient que le projet était « à l'eau » ; d'autres avaient parfaite-

ment oublié la question. Ceux qui avaient confiance quand même avaient raison. La maison Kümmerly et Frey vient, en effet, de tirer la première épreuve de notre carte fribourgeoise. Elle ne contient que les courbes de niveau et les cours d'eau. Mais on y a tracé à la main, d'après Siegfried, en vue du second tirage, les villes et les villages, voire les hameaux et les maisons isolées, les routes, les voies ferrées et la nomenclature.

La carte, ainsi préparée, a été envoyée à M. le professeur Michel pour vérification et correction. Il s'agit, en effet, d'examiner, centimètre carré par centimètre carré, les frontières et les limites, les rivières, les routes, les chemins de fer et lignes de tramways, les noms, travail de mise au point délicat, minutieux, astreignant, donc forcément long. Mais une fois l'original vérifié et corrigé, le travail d'impression sera relativement rapide. Si quelque retard imprévu ne survient pas, nos classes recevront leur belle carte du canton dans le courant de l'année prochaine.

La carte est au 50 ‰. Les courbes de niveau y sont inscrites de 10 en 10 mètres ; elles rendent donc très exactement les plis du terrain. La carte mesure (non compris les bords) 145 cm. de haut et 135 cm. de large. Elle reproduit l'espace compris entre Neuchâtel et les sources de la Sarine, entre Berne et Lausanne ou Yverdon, — inclusivement. Elle sera imprimée en treize teintes, ce qui nécessite pour chacune des quatre feuilles de la carte treize pierres lithographiques différentes.

Le jeune catholique. — Nous avons le regret d'annoncer que cette charmante revue, destinée à l'enfance et à la jeunesse, se trouve dans l'obligation de suspendre momentanément au moins sa publication. Ce petit périodique était très apprécié de ses jeunes lecteurs auxquels il a, certes, fait du bien. Nous souhaitons qu'il puisse reprendre vie au plus tôt et que ses initiateurs trouvent dans les sphères pédagogiques et religieuses tout l'appui indispensable à une plus large diffusion.

F. B.



Ne méprisez pas certains raisonnements que font d'autres hommes parce que vous ne savez pas vous placer à leur point de vue.

N'essayez jamais de faire comprendre une chose avant de l'avoir d'abord comprise vous-même.

La moquerie est de toutes les injures celle qui se pardonne le moins.

L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres.

La gloutonnerie en a tué beaucoup, mais l'homme sobre prolonge sa vie.

(*Ecriture Sainte.*)

